



Appel à candidature

Poste de directeur/directrice de l'Institut des Sciences de l'Homme (Lyon) à pourvoir au 1er septembre 2016

L'Institut des Sciences de l'Homme (ISH, FRE 3768) est une infrastructure de recherche du site de Lyon - Saint-Etienne sous tutelle du CNRS, des universités Lumière Lyon 2, Jean-Moulin Lyon 3 et Jean-Monnet Saint-Etienne, de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et de Sciences Po Lyon (IEP), établissements membres de la COMUE Université de Lyon.

L'Institut, membre du Groupement d'Intérêt Scientifique « Réseau National des Maisons de Sciences de l'Homme », associe vingt et un laboratoires de recherche en Sciences Humaines et Sociales (douze U.M.R. et neuf E.A.).

L'effectif de l'ISH est de 19 agents et son budget de fonctionnement (hors masse salariale) est de 200 K€

En prenant appui sur les rapports d'évaluation du HCERES, du conseil scientifique de l'Institut ainsi que sur le document de synthèse sur l'ISH, le/la futur-e directeur/directrice présentera sa vision du projet pour le nouvel Institut des Sciences de l'Homme. Ce projet devra être inscrit dans le cadre des priorités scientifiques portées par l'Université de Lyon et être articulé avec les autres dispositifs du site (Institut d'Etudes Avancées, fédérations de recherche, UMS...). Le projet devra également être en cohérence avec les missions classiquement dévolues aux Maisons des Sciences de l'Homme.

D'une durée initiale de 2 ans, la mission de direction est exercée à mi-temps. Cette mission pourra être prolongée pour une durée en phase avec le contrat quinquennal (fin 2020).

Les candidat-e-s, enseignant-e-s chercheur-e-s ou chercheur-e-s, devront complémentarément à une expertise scientifique reconnue internationalement avoir une bonne connaissance du site Lyon/Saint-Etienne.

Le ou la candidat-e fera parvenir son projet (4 pages maximum) ainsi qu'un CV avant le 30 juin 2016 à la présidence de l'université de Lyon presidence@universite-lyon.fr

Une audition des candidat-e-s présélectionné-e-s sera organisée début juillet devant un comité de sélection composé d'un représentant de chaque tutelle.